



Championnat de France Individuel 2011 Dames et Hommes

Art. 1 – Organisation.

- A- Ce Championnat se déroule scratch.
- B- Il est organisé en 2 phases :
 - a. Une phase régionale les 26 & 27 mars 2011.
 - b. Une finale nationale les 30 avril & 1° mai 2011.
 - DAMMARIE-LES-LYS (77)
- C- La phase régionale, qualificative pour la finale nationale, se déroule dans la région administrative concernée si au moins 6 hommes et 3 femmes sont inscrits. Si ce minimum n'est pas atteint, cette phase régionale se déroule conjointement avec une autre région administrative de l'inter-région concernée (sauf La Martinique, La réunion, la Guyane et la Nouvelle-Calédonie) ; dans ce cas, c'est la région administrative totalisant le plus grand nombre de participants qui organise la compétition.
- D- Dans chaque phase, que ce soit pour la phase qualificative, la finale ou la qualification pour la phase suivante, les égalités sont départagées par la meilleure dernière ligne, ou, en cas de nouvelle égalité, par l'avant dernière ligne et ainsi de suite ; attention, cette règle n'intervient pas pour l'attribution des titres et des médailles ; dans ce cas, on continue à appliquer la notion d'ex aequo.

Art.2 – Participation.

- A- Le Championnat de France Individuel est ouvert à tous(tes) les licencié(e)s, <u>de nationalité française</u>, en règle avec la FFBSQ.
- B- Ce Championnat est réservé à la catégorie élite et ouvert sur demande aux joueurs de la catégorie excellence; ce choix se fait lors de l'inscription à la phase régionale et vaut pour la totalité de la compétition :
 - Elite

Hommes = 190 de moyenne et plus.
 Femmes = 175 de moyenne et plus.

Excellence

o Hommes = de 175 à 189 de moyenne. o Femmes = de 160 à 174 de moyenne.

C- Moyenne retenue.

- a. Le listing de référence est celui de février 2011.
- b. La moyenne de référence est lue dans la colonne « Moy » du listing.
- c. Les joueurs ou joueuses en 1° année de licence ou assimilé (joueurs ayant un « P » dans la colonne première année du listing), n'ayant pas de moyenne au listing de référence ou absent(e)s de ce listing, évoluent en catégorie Honneur.
- d. Les joueurs ou joueuses, non 1° année de licence, ayant un « S » dans la colonne « Moy » du listing de référence sont classé en catégorie Excellence.

e. Les joueurs ou joueuses, non 1° année de licence mais ne figurant pas sur le listing de référence sont classés en catégorie Excellence.

Art.3 - Engagements.

A- Le club ou le sportif fait parvenir, à son comité sportif régional de rattachement, le bulletin d'engagement, édité et transmis par celui-ci, accompagné des droits fixés à 15 € par joueur/joueuse (hors frais des parties). Le paiement se fait selon les modalités d'inscription définies par le comité sportif régional. La date limite de réception des bulletins est fixée par les comités sportifs régionaux.

Art.4 – Phase régionale.

- A- Elle se déroule dans chaque région administrative, en un lieu choisi par le comité sportif régional.
- B- Le comité sportif régional est responsable de l'organisation de cette phase :
 - il nomme le ou les arbitres.
 - établit les horaires en accord avec les centres,
 - attribue les pistes,
 - encaisse les frais de parties (3,04 € maximum/partie) auprès des participant(e)s,
 - règle les frais de parties au centre d'accueil.
- C- Chaque participant dispute 2 séries de 4 lignes avec changement de paires de pistes à l'issue de la première série.
- D- A l'issue des 8 lignes qualificatives, 30% (minimum 6 joueurs ou joueuses) disputent 6 lignes supplémentaires en 2 séries de 3 lignes avec changement de paire de pistes à l'issue de la première série. Le pourcentage de finalistes peut, pour des raisons d'organisation, être ramené à un chiffre légèrement inférieur ou supérieur mais le nombre de finalistes régionaux ne peut pas être inférieur à 150% du nombre de qualifié(e)s pour la finale nationale.
- E- Le titre de Champion(ne) de Région est attribué sur le total des 14 parties et ce, sous réserve de la participation d'au moins trois (3) joueurs/joueuses.
- F- Dans le cas ou la finale régionale se déroule dans une autre région administrative, le titre de Champion(ne) de Région est décerné selon les mêmes règles.
- G- Le nombre de qualifié(e)s pour la phase nationale, par région administrative et par catégorie, est fonction du nombre d'engagé(e)s par région ; il est communiqué par le Comité National Bowling, au moins 10 jours avant la date de la phase régionale.
- H- Les vainqueurs régionaux Elite sont automatiquement qualifié(e)s pour la phase nationale.
- I- En cas de forfait le jour même de la phase régionale, la Ligue organisatrice peut repêcher les joueurs/joueuses dans l'ordre du classement de la phase régionale. Ce repêchage est limité aux 3 premier(ère)s éliminé(e)s du classement régional.
- J- Les joueurs/joueuses forfaits pour la phase nationale sont tenu(e)s de le faire savoir au secrétariat du Comité National Bowling au plus tard le 24 avril 2011.
- K- Au-delà du jour de la phase régionale, le Comité National Bowling se réserve le droit de requalifier des joueurs/joueuses dans l'ordre du classement de la phase régionale pour pallier ces éventuels forfaits.

Art.5 – Phase nationale.

A- Les 20 meilleurs joueurs et les 8 meilleures joueuses de nationalité française du classement national « René FERRIE », au 31 décembre 2010, sont directement qualifié(e)s pour la finale nationale à la condition qu'ils (elles) se soient inscrit(e)s pour cette compétition auprès de leur Comité Sportif

Régional dans les délais fixés par celui-ci. Attention, un joueur/une joueuse tête de série peut concourir pour la phase régionale mais renonce alors automatiquement à sa qualification directe en finale nationale. Ce choix doit être fait au moment de l'inscription. Dans ce cas ou en cas de désistement pour la finale nationale, la place de tête de série est ajoutée aux qualifié(e)s de la région.

- B- Elle réunit (à titre indicatif, le nombre de qualifié(e)s pourrait être révisé à la baisse en cas de trop faible participation au niveau régional) :
 - Elite: Les 44 hommes et 24 femmes qualifié(e)s lors des championnats régionaux et les 20 hommes et 8 femmes directement qualifié(e)s (art.5-A).
- C- Elle est organisée par le Comité National Bowling qui prend en charge les frais de parties ; aucune indemnité de déplacement n'est versée.
- D- Les conditions de jeu sont définies par la commission technique du Comité National Bowling au plus tard un mois avant la compétition :
 - Elles correspondront obligatoirement aux huilages sportifs retenus par la commission technique.
- E- Déroulement de la compétition.
 - a. <u>Eliminatoires</u> : Chaque participant(e) dispute 5 séries consécutives de 2 parties avec décalages de pistes à la fin de chaque série :
 - o Pistes paires (1°série) ; décalage vers la droite de la deuxième à la dernière série.
 - o Pistes impaires (1°série) ; décalage vers la gauche de la deuxième à la dernière série.
 - b. <u>1/2 Finale</u>: Les 32 meilleurs hommes et les 16 meilleures dames sont qualifiés pour cette demifinale qui se dispute sur 4 séries de 2 lignes avec décalage de pistes toutes les deux parties. Décalage identique à celui mentionné au paragraphe a de l'article 5-E a. Les scores des éliminatoires sont conservés.
 - c. <u>Finale</u>: Les 10 meilleurs hommes et les 10 meilleures dames sont qualifiés, au total des 18 parties précédentes, pour une finale qui se dispute selon le format « Round Robin » avec une bonification de 20 quilles par victoire et 10 quilles en cas d'égalité. Les scores des éliminatoires et de la demi-finale sont conservés.

Art.6 - Titres décernés.

A- A l'issue de cette finale, le Comité National Bowling de la FFBSQ décerne les titres de <u>Championne et Champion de France</u>.

Art.7 – Représentation nationale.

A- La championne et le champion de France représentent la France lors de la Coupe d'Europe Individuelle qui se déroule lors de l'année d'obtention du titre national.

Art.8 - Divers.

- A- Tous les règlements généraux de la FFBSQ sont applicables à cette épreuve.
- B- Le Comité National Bowling se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.